

Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre du contrôle d'accès au périmètre placé sous le régime *Covid check*

Introduction

La présente notice d'information est émise par :

Trésorerie de l'Etat
3, rue du St. Esprit
L – 1475 Luxembourg
(ci-après l'Administration)

Elle a pour objectif d'informer les membres du personnel de l'Administration ainsi que toute autre personne sollicitant l'accès au périmètre placé sous le régime *Covid check* sur les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de la mise en œuvre du régime *Covid check* par le chef d'administration conformément à l'article 3septies de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

La loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 prévoit la possibilité pour le chef d'administration de définir un périmètre placé sous le régime *Covid check*. L'entrée audit périmètre est exclusivement réservée aux personnes physiques pouvant se prévaloir, soit d'un certificat de vaccination muni d'un code QR, soit d'un certificat de rétablissement muni d'un code QR, soit d'un certificat de test Covid-19, indiquant un résultat négatif et muni d'un code QR (ensemble « certificat »).

La lecture du code QR que vous présentez – qui se fait moyennant l'application « *CovidCheck.lu* » – renseigne votre nom et prénom sur l'écran du lecteur de contrôle ainsi qu'un quadrant vert (si vous disposez d'un certificat valable attestant le droit d'accéder au périmètre placé sous le régime *Covid check*) ou un quadrant rouge (si vous ne disposez pas d'un certificat valable).

1. Coordonnées du responsable du traitement

L'Administration traite des données à caractère personnel vous concernant (« données »), en sa qualité de responsable du traitement, dans le cadre de la mise en œuvre du régime *Covid check*, tel que défini à l'article 1^{er}, point 27° de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19. Le responsable du traitement peut être joint sous les coordonnées mentionnées dans l'introduction.

2. La base de licéité du traitement, les catégories de données traitées et les finalités du traitement

La licéité des traitements de données opérés

Le traitement de vos données réalisé par l'Administration dans le cadre de la mise en œuvre du régime *Covid check* et des obligations légales prévues par la législation applicable, en particulier la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 et les dispositions du Code de la fonction publique (notamment la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat), est licite en application des articles 6, paragraphe 1^{er}, point e) et 9, paragraphe 2, points b), i), et le cas échéant f), du règlement (UE) 2016/679.

Les catégories de données traitées

Le traitement réalisé par l'Administration concerne les catégories de données suivantes :

- votre nom et prénom ;
- le nom et le prénom affichés au moment de la lecture du certificat ;
- l'information si vous disposez ou ne disposez pas d'un certificat valable vous attestant le droit d'accéder au périmètre placé sous le régime *Covid check*.

Les finalités du traitement

Le traitement de vos données a pour finalités :

- le contrôle et la gestion des accès au périmètre placé sous le régime *Covid check* conformément à la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;
- assurer la sécurité et la santé des agents ainsi que toute autre personne ayant accès au périmètre placé sous le régime *Covid check*.

3. Les sources de données et leurs destinataires

Vous fournissez les données relatives à votre identité ainsi que les données associées à votre certificat numérique (général et mis à votre disposition par le Centre des technologies de l'information de l'État conformément à l'article 3quinquies de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19), que vous présentez au moment du contrôle *Covid check*, directement auprès de l'Administration.

Elles sont traitées par l'Administration et ses éventuels sous-traitants. Sans préjudice des dispositions du Code de la Fonction publique, en particulier la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat, vos données ne sont pas communiquées à des tiers.

4. Caractère obligatoire de la fourniture de données

L'article 1, point 27°, de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 réserve l'entrée au périmètre *Covid check* exclusivement aux personnes physiques pouvant se prévaloir, *soit* d'un certificat de vaccination muni d'un code QR, *soit* d'un certificat de rétablissement muni d'un code QR, *soit* d'un certificat de test Covid-19, indiquant un résultat négatif et muni d'un code QR.

Un refus de votre part de fournir les données en question entraînera l'interdiction d'accéder au périmètre placé sous le régime *Covid check*.

5. Durée de conservation

Les données que vous fournissez et celles visualisées moyennant l'application « *CovidCheck.lu* » au moment du contrôle d'accès au périmètre placé sous le régime *Covid check* sont consultées en temps réel et ne sont pas conservées par l'Administration.

6. Le transfert de vos données vers des pays tiers

Vos données sont traitées au sein de l'espace économique européen.

7. Les droits de la personne concernée

Vous disposez, dans les limites de la législation applicable, des droits prévus par les dispositions du chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679.

Vous disposez conformément à l'article 21 du règlement (UE) 2016/679 par ailleurs du droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point e) dudit règlement. Compte tenu du fait qu'il existe toutefois des motifs légitimes et impérieux pour le traitement de vos données qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, et en considération du fait que vous avez l'obligation légale de présenter votre certificat (article 1, point 27°, de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19), le responsable du traitement n'est pas tenu de faire droit à une éventuelle demande de droit d'opposition de votre part.

Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire. La décision finale de conférer accès au périmètre placé sous le régime *Covid check* est prise par le chef d'administration.

Toute communication relative à une demande d'information, de réclamation ou quant à l'exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données de l'Administration sous les coordonnées mentionnées en introduction.

8. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que le traitement de vos données effectué par l'Administration constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) (<https://cnpd.public.lu> ; 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; (+352) 26 10 60-1).